

	référence dossier : N° DP00104324A0017	
	<i>Déposé le 22/02/2024, récépissé affiché en Mairie le 26/02/2024</i>	<i>Complété le 27/03/2024</i>
	<i>Par : MOREY Michel Demeurant à : 343 rue de la mairie 01700 BEYNOST Sur un terrain sis : 343 rue de la mairie 01700 BEYNOST Refs cadastrales : Section AD-0082, AD-0074</i>	Surface de plancher : 0 Description du projet : Extension pour la réalisation d'un garage

Madame le Maire,

VU la demande susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, en particulier le livre IV relatif aux constructions, aménagements et démolitions,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/03/2017, modifié le, et notamment le règlement de la zone U,

VU le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/01/2006,

Considérant l'article U 2.2 du règlement du plan local d'urbanisme selon lequel les toitures terrasses peuvent être autorisées sous réserve de démontrer leur intégration dans l'environnement urbain et paysager et qu'elles participent au fonctionnement bioclimatique de la construction,

Considérant que le dossier ne démontre pas l'intégration du toit terrasse du garage dans l'environnement urbain, ni que le toit terrasse ne participe au fonctionnement bioclimatique de la construction,

Considérant l'article 2.3.4 du règlement du plan de prévention des risques naturels selon lequel les ouvertures inondables (portes de garages, portes d'entrées etc..) seront équipées de dispositif d'étanchéité (par exemple des batardeau) afin d'éviter les entrées d'eau,

Considérant que le projet ne prévoit pas de batardeau,

Considérant que le projet ne respecte pas les articles susvisés,

A R R Ê T E

Article 1 : Il est fait OPPOSITION aux travaux décrits dans la déclaration susvisée.

BEYNOST, le 18/04/2024

Le Maire,
Caroline TERRIER

